

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 4 juillet 2016 à 19h30, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 6 juin au 4 juillet 2016 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Adoption du règlement 2016-04 modifiant le règlement 2010-05 concernant les feux de foyer ;
6. Offre de service Techni-Consultant ;
7. Résolution autorisant le passage de Classique des Appalaches sur notre territoire ;
8. Dossier expropriation ;
9. Suivi des dossiers du mois en cours ;
10. Lecture de la correspondance ;
11. Varia ;
12. Période de questions de l'assistance ;
13. Levée de la séance ordinaire du 4 juillet 2016.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il demande une minute de silence pour Monsieur Dany Carrier, élu municipal de la Municipalité de Ste-Élisabeth-de-Warwick, décédé le 3 juillet. Il rappelle à tous que le 20 août prochain aura lieu la journée St-Albert en fête. Il mentionne également que le bureau municipal sera fermé du 25 juillet au 5 août inclusivement. Il profite de cette dernière séance avant les vacances pour prodiguer des mots de bonnes vacances à tous. Monsieur St-Pierre souligne que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2016-094

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que l'ordre du jour du 4 juillet soit adopté tel que proposé.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-095 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du 6 et du 14 juin 2016

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du 6 et du 14 juin 2016 soit adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-096 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 6 juin au 4 juillet 2016

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #3380 à #3424 au montant de 114 244.93\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 4 juillet 2016.

Suzanne Crête, g.m.a.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Règlement numéro 2016-04
modifiant le règlement 2010-05
concernant les feux de foyer**

2016-097 Adoption du règlement 2016-04 modifiant le règlement 2010-05 concernant les feux de foyer

Attendu qu'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 juin 2016 par la conseiller Monsieur Alexandre Bergeron;

En conséquence, il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère et résolu qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert, par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir:

Attendu qu'il est permis de faire des feux de foyers sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le présent règlement fait référence au règlement 2010-05 sur la prévention des incendies;

Attendu que dans certains secteurs la municipalité de Saint-Albert veut modifier la réglementation pour les feux de foyers extérieurs;

Attendu que les secteurs visés sont les suivants: le village, Domaine mon repos, Domaine Béréli, Domaine Royale, Petit Rapide ainsi que les rues Desharnais et Bruneau;

Attendu que dans ses secteurs quiconque désire faire un feu extérieur (à ciel ouvert) devra se munir d'un foyer selon les normes et définitions suivantes:

Foyer: caisson de maçonnerie ou métallique reposant sur une surface incombustible, munie d'un pare-étincelles de façon à empêcher les tisons et autres matières combustibles de s'échapper.

Attendu que les secteurs visés seront assujettis aux règles suivantes:

Emplacement autorisé:

Secteur: le village, Domaine mon repos, Domaine Béréli, Domaine Royale, Petit Rapide ainsi que les rues Desharnais et Bruneau ;

1) Un foyer extérieur ne peut être installé que dans la cour arrière ou latérale telle que définie aux règlements d'urbanisme de la Municipalité.

- a) La distance entre un foyer extérieur et toute ligne de propriété doit être d'au moins 2 mètres.
- b) La distance entre un foyer extérieur et tout matériau combustible doit être d'au moins 3 mètres.
- c) La distance entre un foyer extérieur et tout bâtiment doit être d'au moins 5 mètres.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Albert ce 4^{ième} jour du mois de juillet 2016.

Alain St-Pierre
Maire

Suzanne Crête
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 6 juin 2016
ADOPTION : 4 juillet 2016
ENTRÉE EN VIGUEUR : 5 juillet 2016

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, Suzanne Crête, soussignée, résidente de Saint-Norbert d'Arthabaska, certifiée sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 5 juillet 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^{ième} jour de juillet 2016.

Signé _____

2016-098

Offre de service Techni-Consultant

Attendu que la municipalité a demandé une offre de service professionnels pour de l'assistance technique concernant le projet de développement domiciliaire;

Attendu que des études ont été réalisées mais seulement sur une base préliminaire.

Attendu que Techni-Consultant offre une assistance technique à titre de collaborateur dans les différentes phases de la réalisation du projet de développement domiciliaire;

Attendu que cette offre de service est établie sur une base horaire au coût de 80\$/heure

Proposé par Madame Mélanie Vogt

Que le conseil de la municipalité de Saint-Albert accepte l'offre de Techni-Consultant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-099

Demande d'étude et prix pour un toit fixe sur la plateforme multifonctionnelle

Attendu que la Municipalité aimerait faire évaluer la possibilité d'installer un toit fixe sur la plateforme multifonctionnelle ;

Attendu qu'une étude sera demandée à une firme d'architectes, afin de préparer des plans et estimés de coûts reliés à ce projet ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité accorde un montant de 1 000\$ pour cette étude.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-100

Levée de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit levée à 20h43.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,

Directrice-générale /
Secrétaire-trésorière